

*** Photosynthèse ***
12^e Festival Européen de la Photographie-Nature
Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier)
Du 10 au 17 juillet 2011

Règlement du concours photographique

**La catégorie « photographies papier », thème :
« Phénomènes climatiques ».**

* Photosynthèse", 12^e Festival Européen de la Photographie-Nature, propose aux photographes amateurs et professionnels de présenter des photographies papier sur le thème « Phénomènes climatiques ». La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Cette exposition, organisée en partenariat avec l'association Saint-Roch, est présentée dans la salle polyvalente du village de Louchy-Montfand, à quelques kilomètres de Saint-Pourçain-sur-Sioule, du 10 au 17 juillet 2011.

ARTICLE 1 - Modalités générales d'organisation du concours :

Tout photographe, amateur ou professionnel, ou club de photographie, peut présenter ses photographies papier sur le thème « Phénomènes climatiques ». Pour ce thème, le photographe dispose d'une grande liberté. Il peut présenter différents phénomènes climatiques : brume, brouillard, rosée, nuages, pluie, arcs-en-ciel, orages, etc...

Le concours a pour objet essentiel de juger les productions présentées selon les critères suivants : l'originalité des sujets proposés ; la qualité artistique des clichés ; la présentation des clichés. Le jury ne remet pas de prix ou de mention pour plusieurs photos d'un même auteur ou "pour l'ensemble de son œuvre ».

Une pré-sélection peut être faite par les responsables du Festival au moment de l'accrochage des photographies. Cette éventuelle pré-sélection permet d'éliminer des clichés qui auraient un rapport trop lointain avec le thème retenu, qui ne correspondraient pas au format exigé ou qui ne pourraient pas être installés sur les panneaux faute de système d'accroche inadéquat. La grande majorité des photographies est exposée sur des panneaux peints en gris.

ARTICLE 2 - Nombre maximal, format et présentation des photographies :

Le nombre de photographies par exposant ne peut être supérieur à 6. Les photographies doivent avoir une taille maximale de 20 X 30 cm. Elles sont présentées avec un passe-partout obligatoire d'un format de 30 X 40 cm et un support rigide léger (pas de contre-plaqué) de même format avec, au dos, un seul point d'attache solide. Il n'y a pas de cadre. Il n'y a pas de signe pouvant identifier l'auteur de la photo,

sur celle-ci ou sur le passe-partout (nom, signature, logo). Toute photo qui n'est pas présentée ainsi ne peut être exposée. Afin d'améliorer la présentation des expositions, les responsables du festival sont particulièrement fermes sur ce point.

Les photographies comportent, au dos de leur support, le nom de leur auteur, un numéro (1, 2, 3, 4, 5, 6) et le nom du thème « Phénomènes climatiques ». Tous les numéros sont reportés sur une fiche d'inscription prévue à cet effet, fiche qui comporte le nom de l'auteur, son adresse, le titre des photographies avec leur numéro. Cette fiche est à adresser au secrétariat du Festival. Ce document peut être envoyé par courrier séparé au secrétariat du Festival afin de préparer les légendes des photographies et le nom des auteurs.

ARTICLE 3 - Conditions de participation au concours :

La date limite de réception de la fiche de participation pour les photographies papier est fixée au 1er juin 2011. **Les photographes doivent faire parvenir leurs clichés avant le 15 juin 2011 à l'adresse du Festival.** Les photographes qui souhaiteraient apporter eux-mêmes leurs photos à Saint-Pourçain doivent appeler notre secrétaire, Jacqueline Picarle, au 06 07 66 57 08, afin de déterminer les modalités de cette livraison. Une participation de 8 euros est demandée à chaque auteur, quelque soit le nombre de photographies présentées. Des renseignements techniques peuvent être demandés au secrétariat : par mail (info@festival-photosynthese.net) ; par courrier : BP 28, 03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE ; par téléphone : 06 07 66 57 08.

A l'issue du Festival, les auteurs peuvent récupérer eux-mêmes les photographies. Le décrochage ne peut commencer avant 18 heures le dimanche 17 juillet. Les photographies non récupérées par leurs auteurs ne sont retournées que si ces derniers ont versé l'affranchissement nécessaire, et dans un délai de 8 jours après le Festival. Le palmarès est joint à cet envoi. Tout en prenant le plus grand soin des photographies lors des manipulations, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration quelconque.

ARTICLE 4 - La dotation du thème « Phénomènes climatiques » :

1er prix : une dotation en matériel et pellicules photographiques d'une valeur de 80 euros (à retirer auprès des Ets Christian de Jonghe à Saint-Pourçain).

Prix "scolaires" : une dotation en matériel photographique d'une valeur de 80 euros (à retirer auprès des Ets Christian de Jonghe à Saint-Pourçain). Ce prix est réservé à l'élève d'une école primaire, d'un collège ou d'un lycée qui aura présenté la meilleure photographie sélectionnée par le jury.

ARTICLE 5 - La remise des prix :

Le palmarès est proclamé et les prix sont remis le samedi 16 juillet 2011, à partir de 21h, à l'occasion du gala de clôture du Festival qui a lieu au cinéma-théâtre de Saint-Pourçain.